

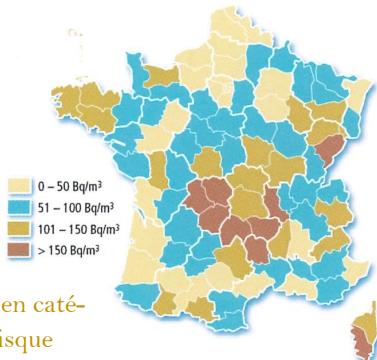
RISQUE RADON

Carte de France localisant le risque radon

Le radon est un gaz radioactif inodore et incolore produit par la désintégration naturelle de l'uranium présent dans les roches.

Il peut présenter un risque pour la santé lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

La commune de Chouvigny est classée en catégorie 3 (potentiel significatif) pour ce risque



Publication municipale - Impression : Mairie de Chouvigny

COMMENT S'EN PRÉVENIR ?

- Amélioration de l'étanchéité du bâtiment (limitation du transit du radon par le sol)
- Amélioration de la ventilation du bâtiment (renouvellement de l'air)
- Amélioration du système de chauffage du bâtiment (aspiration du radon)



Publication municipale - Impression : Mairie de Chouvigny

FLASH INFO

DOCUMENT POUR INFORMER DES ATTITUDES A TENIR EN CAS DE RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE CHOUVIGNY

RISQUE INONDATION

Qu'est-ce qu'une inondation ?



Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Le risque inondation est la conséquence de deux composantes : l'eau qui peut sortir de son lit habituel d'écoulement et l'homme qui s'installe dans la zone inondable pour y implanter toutes sortes de constructions, d'équipements et d'activités.



Signes précurseurs

La montée rapide des eaux est générée par des orages localisés de forte intensité (plus de 60mm en 24 heures). Une montée lente est observée lors de phénomènes de pluie d'intensité modérée mais sur plusieurs jours consécutifs.



Risque sur notre Commune

Le risque inondation est le risque le plus important sur notre Commune. Cela est dû à la traversée de la rivière La Sioule au milieu du bourg.

Les inondations peuvent être engendrées par les 3 phénomènes suivants :

- Crue de la Sioule en cas de fortes pluies
- Risque de rupture de barrage
- Risque de rupture de digue

Historique des crues les plus importantes subies à Ebreuil :

- Janvier 1982 : hauteur 2,40 m (crue historique ou centennale)
- 06 Juin 1992 : 2,10 m (crue trentennale)
- 27 Avril 1998 : 2,10 m (crue trentennale)
- 21 janvier 2004 : 1,14m (crue décennale)
- 28 mai 2008 : 1,01 m (crue décennale)
- 03 juin 2016 : 0,94 m (crue décennale)



COMMENT RÉAGIR ?

A NE PAS FAIRE

 **N'allez pas chercher vos enfants à l'école,** ils seront pris en charge par les enseignants ou les secours

 **N'entreprenez pas d'évacuation** sauf si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcé par la crue

A FAIRE

 **Restez chez vous** ou évitez tout déplacement dans les lieux touchés

 **Installez vous en hauteur** (étage des maisons...)

 **Gardez avec vous les produits indispensables** : eau, aliments, lait pour les nourrissons, médicaments....

 **Informez vous de la montée des eaux** en écoutant la radio, sur Internet ou auprès de la Mairie

 **Placez les produits toxiques en hauteur**

SI VOTRE LOGEMENT EN BORD DE SIOULE EST INONDE :

Il est préférable de monter à la salle polyvalente, 2 route de la Mairie, au Bourg.



SI VOUS ÊTES OBLIGÉ DE VOUS DÉPLACER

A NE PAS FAIRE



Ne vous engagez pas à pied ou en voiture sur une voie immersée

A FAIRE



Soyez très prudent. Respectez les déviations mises en place



Signalez votre départ et votre destination à vos proches



Restez à l'écoute des consignes des autorités publiques, suivez attentivement les conseils des sauveteurs qui vous proposent une évacuation



Coupez le courant électrique.

RISQUE TEMPETE

On parle de tempête lorsqu'une perturbation atmosphérique génère des vents dépassant 89 km/h. Ces vents violents sont souvent accompagnés de fortes précipitations et parfois d'orages violents.



Le niveau d'intensité d'une tempête est défini par météo France suivant les couleurs Jaune, Orange ou Rouge.



Pour prévenir d'une alerte, la commune envoie un message sur Panneau Poket/IntraMuros

Télécharger l'application sur votre smartphone



 **Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

 **Soyez très vigilant.** Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

 **Soyez attentifs.** Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

 **Pas de vigilance particulière.**



En cas d'alerte merci de bien respecter les consignes données.

COMMENT RÉAGIR ?

A NE PAS FAIRE



N'allez pas chercher vos enfants. Ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieux scolaires ou périscolaires



N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement



Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision



 **En cas d'utilisation de groupes électrogènes,** respectez les consignes d'utilisation et placez les à l'extérieur des bâtiments

 **Rentrez les objets susceptibles d'être emportés par le vent**

 **Apportez une première aide à vos voisins :** prenez des nouvelles des personnes âgées ou handicapées

 **Informez vous de la montée des eaux** dans les médias et sur les sites de Météo France et Vigicrues



Fermez les portes et les volets

RISQUE FEUX DE FORET



Est considéré comme feu de forêts, l'incendie d'un bois, landes, maquis ou garrigues d'au moins 1 Ha.

Les zones de la commune les plus vulnérables sont: les zones boisées Route de Servant-Ebreuil, les zones en broussailles sur Montauvin, les hauts des Chambons, de la Roubière et les hauts du Bourg.

FEUX DE FORÊT LES PRÉVENIR ET S'EN PROTÉGÉR

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence

NI FEU NI BARBECUE
aux abords des forêts

PAS DE CIGARETTE
en forêt ni de mégot jeté
par la fenêtre de la voiture

PAS DE TRAVAUX
SOURCE D'ÉTINCELLE
les jours de risque d'incendie

PAS DE COMBUSTIBLE
CONTRE LA MAISON
bois, fuel, butane...

TÉMOIN D'UN
DÉBUT D'INCENDIE,
JE DONNE
L'ALERTE
en localisant le feu
avec précision

JE ME
CONFINE DANS
MA MAISON
elle est mon
meilleur abri

112 Urgences
18 Pompiers

RISQUE SEISME

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Il provient de la fracturation des roches en profondeur due aux mouvements des plaques tectoniques. Les dégâts observés sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

La Commune de Chouvigny est située dans une zone de sismicité modérée (niveau 3). Le dernier séisme ressenti à Chouvigny avait une intensité de 3.5 en date du 19 novembre 2019.

COMMENT RÉAGIR ?

PENDANT LES SECOUSSES

N'allez pas chercher vos enfants : ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques et les secours en milieu scolaire et périscolaire.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT

- Abritez-vous près d'un mur, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides.
- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les bris de verre.
- Si vous êtes au rez de chaussée et à proximité de la sortie, et seulement dans ce cas, sortez du bâtiment éloignez-vous.

SI VOUS VOUS TROUVEZ À L'EXTÉRIEUR

- Ne restez pas à proximité des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer : ponts, corniches, toitures, cheminées, etc.

EN VOITURE

- Arrêtez-vous, mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres...
- Ne sortez pas avant la fin de la secousse.

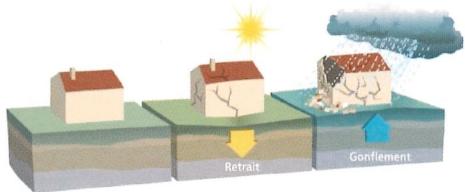
APRÈS LE SEISME

- Sortez avec précaution des bâtiments et restez éloignés de ce qui peut s'effondrer.
- Évitez de téléphoner pour ne pas encombrer les réseaux de communication.
- N'empruntez pas les ascenseurs.
- Ne fumez pas, ne provoquez ni flamme ni étincelle.



RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES

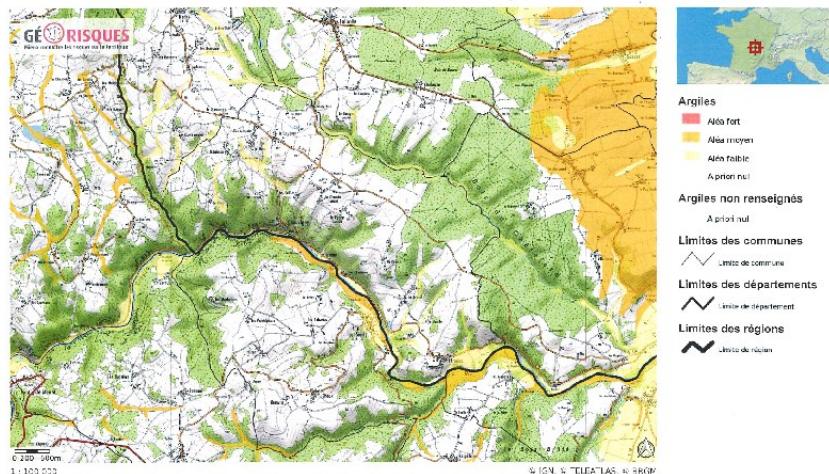
Le territoire de la commune de Chouvigny est affecté par les retraits et gonflements des sols argileux.



Des dégâts sur les constructions peuvent être constatés, notamment l'apparition de fissures.



Niveau moyen à faible pour notre commune



COMMENT S'EN PRÉVENIR ?

- Obligation d'études géotechniques pour identifier avant une construction, la présence éventuelle d'argile gonflante

RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Le barrage EDF DES Fades-Besserves est situé en amont de la commune de Chouvigny, sur la rivière La Sioule.

De type poids, de profil triangulaire, le barrage est en remblais d'enrochement. Cela signifie qu'il ne peut pas se rompre brutalement mais de façon progressive, suite à une submersion ou à une fuite à travers l'ouvrage.

Il n'est pas un barrage écrêteur de crues. En cas de très fortes pluies, un débordement du barrage peut survenir sans qu'il puisse retenir l'eau.



Signe précurseur d'une rupture partielle du barrage

- Fuite à travers l'enrochement

COMMENT RÉAGIR ?



En cas de rupture partielle du barrage, si le préfet décide l'évacuation en aval, les habitants ci-dessous doivent évacuer suivant les dispositions suivantes :

Tous les habitants du bas de Chouvigny (Péraclos, le soult, la Roubière, Les Chambons, les Moulins Rodet et le Bas) doivent se rendre à la salle polyvalente de Chouvigny:

2 Route de la Mairie—Le Bourg

Pour se mettre à l'abri.

